

Guide des absences du SFCA

Ce guide a vocation à aider les stagiaires à qualifier leur(s) absence(s) au regard des conditions générales de vente du Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SFCA) de l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J).

Type d'absences	Absences recevables	Justificatif à fournir
Convocation par administration fiscale	oui	copie de la convocation
Convocation pour examen, code de la route, permis de conduire	oui	copie de la convocation
Grève des transports publics	oui	justificatif du transporteur ou article de presse
Mariage, pacs du stagiaire	oui	certificat de mariage ou convention de PACS
Intempéries	oui	article de presse
Décès d'un enfant, du conjoint, du père, de la mère, d'un frère ou d'une sœur	oui	certificat de décès
Naissance ou adoption	oui	certificat de naissance ou d'adoption
Incident technique des transports publics	oui	justificatif du transporteur ou article de presse
Congé maternité / paternité	oui	copie de l'arrêt maternité / copie du congé paternité (Cerfa)
Maladie, hospitalisation du stagiaire	oui	arrêt de travail/arrêt maladie/certificat d'hospitalisation
Entretien d'embauche	oui	copie de la convocation

Motifs reconnus des cas de force majeure (sur justificatif)

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé
- Retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche mentionné au 4° de l'article L3142-1 du code du travail
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire notamment pour congés maternité ou paternité
- Maladie ou hospitalisation des descendants ou ascendants de premier niveau ou de personnes à charge comme les incapables majeurs
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

* En cas de cessation de la formation (abandon de la formation) notifiée par Lettre Recommandée (LR) pour motif relevant de la force majeure, la prestation de formation sera facturée au prorata des heures effectuées.

* En cas de cessation de la formation (abandon de la formation) notifiée par lettre recommandée pour abandon ou motif autre que la force majeure dûment reconnue, des frais de réparation de 40€ s'ajoutent.